

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**Déclaration de  
Son Excellence**

**M. RAYMOND TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO**  
Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et  
Francophonie

**Devant  
Le Conseil de sécurité**

**Situation dans la Région des Grands Lacs :  
appui en faveur de l'Accord-cadre dans la Région  
des Grands Lacs**

**New York, le 25 juillet 2013**  
*(A Vérifier à l'Audition)*

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES**  
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017  
Tel: 212-319-8061, Fax: 212-319-8232

**Monsieur le Président,**

Avant toutes choses, je voudrais vous réitérer mes vives félicitations pour votre désignation en qualité de Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Je m'empresse également d'exprimer la satisfaction, de la République Démocratique du Congo, de vous voir présider le Conseil de sécurité à ce moment critique de son histoire et de vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion spéciale du Conseil sur la sécurité dans la région des grands lacs qui, depuis plusieurs années, est remise en cause de manière cyclique par des rébellions dont il est aujourd'hui incontestablement établi qu'elles portent toutes la même signature génétique : mêmes concepteurs et soutiens extérieurs, mêmes justifications fallacieuses, mêmes acteurs sur le terrain et même modus operandi, marqué par des violations massives des droits humains : exécutions sommaires et extra-judiciaires, enrôlement d'enfants soldats, viols et violences sexuelles, pillage des biens publics et privés, exploitation illégale des ressources naturelles.

En choisissant de parler de la République Démocratique du Congo en ce moment précis, vous avez témoigné de l'importance que le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique et le Conseil de sécurité des Nations Unies attachent au retour d'une paix durable dans l'Est de la République Démocratique du Congo et, partant, dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Je voudrais ensuite saisir cette opportunité pour remercier Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, pour son implication personnelle dans la négociation, la conclusion et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région, accord conclu à Addis-Abeba le 24 février 2013.

Cet Accord-cadre, et la Résolution 2098 qui est venu le renforcer, représentent des innovations majeures, tant dans l'appréhension de la crise qui sévit dans la région des grands lacs depuis la deuxième moitié des années quatre vingt-dix, que dans la doctrine traditionnelle des Nations Unies en matière de maintien de la paix.

Pour les populations longtemps meurtries des pays de la région, l'Accord-cadre et la Résolution sus-rappelée, sont perçus comme des preuves éloquentes de la détermination de la communauté internationale d'aider à trouver une solution définitive à une instabilité qui n'a que trop duré et pour laquelle, mon pays notamment a payé un lourd tribut. Il en est de même du dernier voyage conjoint dans la région du Secrétaire Général des Nations Unies, du Président de la Banque Mondiale et de Madame Mary Robinson.

Il faut en effet rappeler une triste réalité, souvent méconnue, à savoir que, du fait de ces conflits à répétition, mon pays a perdu plus de six millions d'âmes. Une tragédie dont l'ampleur n'a pas d'égale dans l'histoire de l'humanité et qui ne peut laisser cette dernière indifférente, sauf à perdre son âme.

Notre réunion de ce jour participe donc de notre volonté partagée de réaffirmer notre humanité, d'évaluer ensemble et sans complaisance le niveau d'exécution des engagements pris

afin de mettre fin à ce drame, aux termes de l'important Accord-cadre du 24 février 2013, et de préciser les défis qui restent à relever pour qu'une fois la paix durablement rétablie, la région puisse consacrer son énergie et ses intelligences aux questions essentielles de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

### **Monsieur le Président,**

La République démocratique du Congo est déterminée à assumer sa part de responsabilité afin que la paix et la concorde reviennent rapidement dans la région. Pour preuve, dès le lendemain de la signature de l'Accord-cadre, le Gouvernement congolais s'est attelé à remplir ses obligations, qui, soit dit en passant, correspondent à des tâches qu'il avait depuis onze ans identifiées et qu'il traite comme importantes et prioritaires.

Dans cette optique, nous avons non seulement accéléré, mais aussi mieux systématisé la réforme du secteur de sécurité. L'assainissement des structures et du personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense des jeunes congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui, avec comme objectif prioritaire l'opérationnalisation de la Force de Réaction Rapide, sont autant d'actions concrètes engagées récemment afin de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'Etat.

En vue de consolider cette autorité, plus particulièrement dans l'Est de la République, en commençant par Goma, la Police nationale, l'Administration publique et les Tribunaux bénéficient à titre prioritaire du renforcement de leurs capacités, ce qui leur permet de reprendre progressivement le contrôle de la situation.

La décentralisation, prévue dans la Constitution, a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation, avec l'adoption des lois nécessaires pour sa mise en œuvre.

La réforme de la gestion des finances publiques, en cours depuis quelques années et dont les résultats positifs sont perceptibles à travers la stabilité du cadre macro-économique, se poursuit et vient d'être utilement complétée avec l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires et du mécanisme national de certification des ressources minières ; ce qui aura pour effet de renforcer la croissance économique qui, pourtant, est déjà l'une des plus fortes du continent, et cela de manière constante depuis près de dix ans.

Mieux, le Gouvernement vient de procéder à un réexamen approfondi du Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, DSCRП en sigle, afin de rendre la croissance plus inclusive, de résorber partiellement le retard accumulé dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et de donner à la lutte contre la pauvreté plus de crédibilité et d'efficacité.

Sur le plan politique, la réconciliation et le renforcement de la cohésion nationale sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Ainsi, la Coordination du Mécanisme National de Suivi de la mise en œuvre d'Accord-cadre a été confiée à un cadre compétent et expérimenté issu de l'opposition politique.

La Commission Electorale Nationale Indépendante a été complètement réformée, et une nouvelle équipe, plus aguerrie et plus inclusive, vient de prendre la tête de cette importante institution d'appui à la démocratie. La nouvelle CENI est d'ores et déjà à pied d'œuvre, avec comme priorité la préparation de la poursuite du processus électoral en vue de l'organisation, dans les meilleures conditions possibles, des élections locales, municipales, provinciales, sénatoriales et des Gouverneurs de Province.

Par ailleurs, initiées par le Président de la République, des concertations nationales devraient se tenir à partir du mois d'Août. Elles ont pour objet de rechercher ensemble les voies et moyens de renforcer la cohésion nationale pour mieux faire face à tous les défis que la nation congolaise est appelée à relever.

Voulu inclusif, ce forum rassemblera, outre les institutions politiques nationales et provinciales, les partis politiques, toutes tendances confondues, la société civile dans toute sa diversité, ainsi qu'une représentation significative des femmes et des jeunes. Sa préparation, ainsi que sa direction ont été confiées à un Praesidium composé du Président du Sénat, leader bien connu de l'Opposition au nom de laquelle il avait été élu à son poste et du Président de l'Assemblée nationale, cadre de la majorité présidentielle.

Preuve du caractère participatif de l'exercice, l'opposition politique a préparé et déposé dernièrement, auprès du Praesidium et du Président de la République un cahier de charges comprenant ses revendications et propositions.

Pour chacune de ces réformes, comme pour tous les autres engagements de la République démocratique du Congo aux termes de l'Accord-cadre, des termes de référence ou benchmarks ont été développés ou sont en voie de l'être et les échanges à ce sujet sont en cours avec Mme Mary Robinson et son équipe, à qui nous réaffirmons notre soutien et notre collaboration. Nous serons donc prêts pour la prochaine réunion « 11+4 », qui aura lieu en marge de la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies ici-même au mois de septembre.

### **Monsieur le Président,**

Au moment où nous sommes ici réunis, les populations de Goma et de Rutshuru vivent de nouveau dans la peur et dans l'incertitude, du fait des attaques sporadiques que, depuis l'adoption de la Résolution 2098, et en défiance à cette dernière, le « M23 » lance contre les positions défensives des FARDC.

Pour occulter le caractère réfractaire à la paix de cette force négative et tenter de justifier ses crimes, des accusations sans fondement cherchent à discréditer les FARDC, la Brigade d'Intervention et la Monusco, affirmant sans preuve qu'ils collaboreraient avec les FDLR.

Les responsables des Nations Unies ont déjà réagit à ces accusations.

La République Démocratique du Congo, pour sa part, réfute catégoriquement ces allégations. Elle a, à ce sujet, envoyé sa réplique au Président du Conseil de Sécurité, en lui demandant de la faire circuler auprès de tous les membres comme document officiel du Conseil.

L'examen attentif de la documentation que nous vous avons ainsi fournie démontre de manière éloquent l'ampleur, la qualité et l'efficacité des efforts déployés par la RDC au cours des cinq dernières années pour combattre les FDLR qu'elle aurait complètement neutralisés, n'eut été le déclenchement de la rébellion du « M23 ».

Il sied de noter que cette évaluation positive a été certifiée par des experts non congolais, difficilement susceptibles d'être accusés de complaisance en la matière à savoir, la MONUSCO, mais aussi et surtout ceux-là mêmes qui aujourd'hui, par leurs accusations, semblent renier leur signature.

Il sied aussi de noter qu'aucun pays de la région des Grands Lacs n'a, autant que la RDC, milité pour la création d'une Brigade d'Intervention avec mission de neutraliser toutes les forces négatives, y compris les FDLR, et pour l'octroi d'un mandat offensif à cette Brigade.

Qu'il soit par ailleurs bien compris, que la République Démocratique du Congo dont, plus que toute autre, la population souffre de la présence des groupes armés étrangers sur son territoire, ne saurait entretenir une quelconque collaboration avec ces forces qui se particularisent par des tueries, des viols, des exactions de tout genre, des pillages des biens privés et publics et de ses ressources naturelles.

C'est le lieu pour moi de réaffirmer solennellement que la République Démocratique du Congo, qui n'y a jamais dérogé, continuera de respecter scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats de la Région, ainsi que le principe sacro-saint de non ingérence dans les affaires intérieures de ces derniers.

S'agissant de l'implication de certains éléments des FARDC dans des violations des droits humains à Minova, l'affaire est en justice et les membres des FARDC dont la culpabilité serait établie seront sévèrement sanctionnés, quel que soit leur rang.

Quant aux allégations récentes de maltraitance de prisonniers, de traitements inhumains et dégradants, et de profanation des morts, des enquêtes viennent d'être lancées pour établir la vérité. La justice sera tout aussi impitoyable à l'endroit des auteurs de ces actes, si ceux-ci venaient à être confirmés. Il y a toutefois lieu de souligner au sujet de ces allégations qu'elles sont pour le moins surprenantes. Car, si ce genre de violations des droits humains ont, dans le passé, étaient établies dans le chef des responsables des rébellions génitrices du « M23 », c'est pour la première fois, en quinze années de lutte contre différentes rébellions, que l'armée régulière de la RDC fait l'objet de telles accusations ! C'est tout dire de la crédibilité de ces dernières.

**Monsieur le Président,**

Comme vous pouvez le constater, la République Démocratique du Congo est significativement avancée dans la mise en oeuvre de ses engagements. Cela nous met légitimement en situation d'attendre que les autres partenaires tant régionaux qu'internationaux fassent le même effort.

Le déploiement sur le terrain de la Brigade d'Intervention instituée par la Résolution 2098 constitue une incontestable avancée, que nous apprécions à sa juste valeur. Notre souhait, désormais, est de voir cette Brigade assumer aussi rapidement et efficacement que possible les responsabilités qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité : surveillance et sécurisation de la frontière entre la RDC et ses voisins de l'Est d'une part et, d'autre part, neutralisation de toutes les forces négatives, sans exclusive.

Cela dit, nous sommes conscients que la force militaire ne saurait, seule, régler la complexe équation de la paix dans la Région des Grands Lacs africains où les causes des conflits et des différends s'imbriquent les unes dans les autres et sont à la fois endogènes et exogènes. Au vu de l'extrémisme de pratiquement toutes ces forces négatives, la force est donc nécessaire, mais pas suffisante. Pour être durable, la solution doit aussi passer par un dialogue sincère entre toutes les parties internes et externes et l'application de bonne foi des conclusions auxquelles ces parties parviennent.

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous RDC, nous demeurons activement impliqués dans les pourparlers de Kampala. Nous tenons cependant à souligner que, forts de notre expérience des accords conclus avec les rebelles en 2003, 2006 et 2009, rebelles dont la plupart se sont recyclés dans le « M23 », et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, nous ne sommes pas prêts à signer un accord qui, en consacrant l'impunité et en ré-intégrant, dans les forces armées, des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires ou de sanctions internationales du fait des violations massives des droits humains, des crimes de guerre, des crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité, jetterait les bases d'une nouvelle rupture de la paix et de l'instabilité.

### **Monsieur le Président,**

Les souffrances du passé, que personne n'ignore, ni ne minimise, quelles que soient les blessures, quelles que soient les horreurs, ne sauraient indéfiniment nous enfermer dans des positions sans issues. Sans oublier le passé, nous devons privilégier la réconciliation et la cohésion à l'intérieur de nos Etats, la cohabitation pacifique et la coopération entre ces derniers. L'histoire et la géographie nous y obligent ; les exigences de survie et de développement durable aussi.

La République Démocratique du Congo n'abandonnera jamais à personne le moindre centimètre carré de son territoire, ni une quelconque part de sa souveraineté sur ses richesses. Mais elle demeure prête, aujourd'hui comme hier, à sceller un pacte pour la paix, la stabilité et le développement dans l'ensemble de la Région des Grands Lacs et, dans cette optique à développer la coopération régionale.

D'autres avant nous, et sous d'autres cieux, ont connu des épreuves semblables à celles que nous vivons dans notre région. Ils ont su, sans rien oublier, renoncer à s'imposer indéfiniment

des vengeances inconsidérées. Leur prospérité et leur entente cordiale actuelles devraient nous inspirer !

Les peuples de la région des Grands Lacs africains ont, comme ceux de partout ailleurs dans le monde, droit à la paix et à la prospérité.

En vous réitérant mes félicitations et mes remerciements, je vous prie donc de croire, Monsieur le Président, en la détermination inébranlable de Son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, à œuvrer pour une paix durable dans la région des Grands Lacs, de concert avec vous, le Secrétaire Général, Ses pairs de la CIRGL et de la SADC et tous nos autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Je vous remercie.